

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 27 juin 2022

Mise en consultation du public du projet de révision de la Charte départementale d'engagements des utilisateurs agricoles (toutes productions) de produits phytopharmaceutiques

En 2020, en application du code rural et de la pêche maritime, une charte départementale des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques avait été rédigée par la chambre d'agriculture de l'Yonne. Son objectif était de définir les modalités d'application des produits phytosanitaires par les exploitants agricoles du département, afin d'assurer l'information et la protection des riverains des parcelles concernées par ces traitements.

Suite à la publication d'un nouveau décret, le 25 janvier 2022, une mise à jour de cette charte a été rendue nécessaire.

Un projet de charte a été élaboré par la chambre d'agriculture de l'Yonne après une phase de concertation avec les associations citoyennes et environnementales (UFC, LPO, ADENY, Yonne Nature Environnement), les syndicats agricoles, les organismes de gestion en viticulture (ODG), le conseil départemental et les associations des maires (AMF et AMR).

Les principales évolutions par rapport à la charte précédemment en vigueur portent sur les thématiques suivantes :

- Modalités d'information des riverains sur les traitements
- Modalités de traitement à proximité des sites occupés par des travailleurs

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, il est soumis à la consultation du public pour une durée de 21 jours, du 28 juin 2022 au 19 juillet 2022 inclus.

Le projet de charte ainsi que la note explicative sont consultables dans les locaux de la DDT, 3 rue Monge - BP 79 - 89011 AUXERRE CEDEX et sur le site des services de l'État dans l'Yonne à l'adresse :

<https://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Phytosanitaires-et-lutte-contre-les-ravageurs/Projet-de-Charte-departementale-d-engagements-des-utilisateurs-agricoles-de-produits-phyto>

Les observations peuvent être adressées par courrier à l'adresse, DDT 3 rue Monge - BP 79 - 89011 AUXERRE CEDEX ou par courriel à l'adresse : ddt@yonne.gouv.fr

Contact DDT :
ddt@yonne.gouv.fr
03 86 48 41 00

**Service du Cabinet,
de la communication et des sécurités publiques
Pôle communication interministérielle**

Tél : 03 86 72 79 75
Port : 06 13 14 69 03
pref-communication@yonne.gouv.fr

1/1

1, place de la préfecture
89016 AUXERRE Cedex

